

PLEBAN® 75 WG

PLEBAN® 75 WG AMM n° 2140196

Contient 750 g/kg (75% p/p) de tribénuron-méthyl (ISO) sous forme de granulés à disperser dans l'eau (WG).

Attention

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **EUH208** Contient du tribénuron-méthyl (ISO). Peut produire une réaction allergique. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. **P260** Ne pas respirer les poussières/brouillards. **P273** Éviter le rejet dans l'environnement. **P314** Consulter un médecin en cas de malaise. **P391** Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation PLEBAN 75 WG ou toute autre préparation à base de tribénuron-méthyl plus d'une fois tous les trois ans au printemps sur sol alcalin (pH > 7). - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation PLEBAN 75 WG sur les céréales d'hiver à l'automne et sur les céréales de printemps sur sol alcalin (pH > 7). **SPe2** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur céréales d'hiver. - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour une application au printemps. - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant obligatoirement un dispositif végétalisé permanent, pour une application en automne. - Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures

Détenteur de l'AMM: CAC Chemical GmbH, Böttgerstrasse 12, D-20148 Hambourg
Allemagne



® marque déposée de CAC Chemical GmbH

Pour les premiers soins, consulter le livret.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

* Consulter les usages autorisés dans le livret.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude,

N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : ôter les vêtements souillés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

En cas de projection dans les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ ou la fiche de données de sécurité.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

PLEBAN 75 WG est un herbicide qui agit principalement par voie foliaire, mais possède également une certaine activité racinaire. Il contrôle un large spectre de dicotylédones, particulièrement lorsqu'il est appliqué sur des adventices jeunes et en phase active de croissance. Il agit en bloquant, la synthèse de l'acétolactate synthase (ALS) dans les plantes sensibles, ce qui entraîne un arrêt immédiat de leur croissance et supprime ainsi toute compétition avec la culture (HRAC groupe 2 - précédemment B). Les plantes ainsi traitées disparaissent ensuite progressivement. Il est important de noter les espèces et la taille des adventices présentes lors de l'application et de se référer au tableau du spectre d'activité du produit pour s'assurer que les plantes présentes sont bien sensibles à PLEBAN 75 WG.

Usages homologués

Application en post-levée de la culture à l'automne ou au printemps					
Cultures, période et stades	Dose maximale de produit appliqué	Nombre maximal d'application	Volume de dilution	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique et terrestre
Orge*Désherbage Désherbage de printemps: BBCH 13 - 39 Uniquement sur orge de printemps	30 g/ha	1 application par an sur sol acide (pH < 7) Non autorisé sur sol alcalin	100 - 300 L/ha	F*	<i>application au printemps</i> <i>ZNT aquatique 5m</i> <i>ZNT terrestre 5m</i>
Blé*Désherbage Désherbage de printemps: BBCH 20 - 39		1 par culture et par an Uniquement sur sol acide (pH<7) 1 tous les 3 ans sur sols alcalins (pH >7)			
Orge*Désherbage Désherbage de printemps: BBCH 20 - 39 Uniquement sur orge d'hiver					
Seigle*Désherbage Désherbage de printemps: BBCH 20 - 39					

Application en post-levée de la culture à l'automne ou au printemps					
Cultures, période et stades	Dose maximale de produit appliqué	Nombre maximal d'application	Volume de dilution	Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique et terrestre
Blé*Désherbage Désherbage d'automne BBCH 13 - 29	20 g/ha	1 par culture et par an Uniquement sur sol acide (pH<7)	100 - 300 L/ha	F*	application automne ZNT aquatique 20m avec DVP ZNT terrestre 5m
Orge*Désherbage Désherbage d'automne BBCH 13 - 29					
Seigle*Désherbage Désherbage d'automne BBCH 13 - 29					
F*. Le DAR correspond au minimum à la durée du cycle de la culture au plus tard au stade BBCH 39. Précisions d'usage : Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls					

PLEBAN 75 WG est un produit sélectif des variétés actuelles de blé tendre d'hiver, de blé dur d'hiver, d'orge de printemps et d'hiver, de seigle, de triticales et d'épeautre. Appliquer sur des cultures en bon état végétatif au printemps du stade 3 feuilles au stade dernière feuille développée ou à l'automne du stade 3 feuilles à la fin du tallage. Pour une efficacité maximale, appliquer sur des adventices jeunes et en pleine période de croissance.

Bien lire l'étiquette avant usage.

Respecter le code des Bonnes pratiques agricoles en vigueur pour les produits de protection des plantes.

Protection de l'opérateur :

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant le chargement/préparation et le mélange

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;
- EPI partiel (blouse) à manches longues certifiées catégorie III type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.
- Lunettes certifiées EN 166 (CE, sigle 3) ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Pendant l'application

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

Si application avec tracteur sans cabine:

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Si application avec tracteur avec cabine fermée

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce

cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) réutilisable;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

- EPI partiel (blouse) catégorie III type PB (3) à porter par-dessus L'EPI vestimentaire précité ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Lunettes certifiées EN 166 (CE sigle 3) Protection pour les travailleurs
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1;

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

SPECTRE D'EFFICACITÉ DU PRODUIT

PLEBAN 75 WG est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces.

Le niveau de sensibilité des adventices décrit dans les tableaux ci-dessous s'applique dans le cas d'un traitement homogène et dans de bonnes conditions de croissance de la culture.

APPLICATION DE PRINTEMPS	
Dicotylédones annuelles jeunes ou vivaces	Sensibilité à PLEBAN 75 WG à 30 g/ha
Alchémille des champs	TS
Anthémis des champs	TS
Capselle Bourse-à-pasteur	TS
Cardamine	TS
Céraiste aggloméré	TS
Chénopode blanc	MS
Fumeterre officinale	S
Gaillet gratteron	PS
Géranium à feuilles rondes	S
Géranium disséqué	MS
Lamier pourpre	S
Matricaire camomille	TS
Myosotis des champs	TS
Coquelicot	S
Renouée des oiseaux	MS
Renoncule des champs	TS
Mouron des oiseaux	TS
Véronique feuille-de-lierre	PS
Véronique de Perse	S(1)
Pensée des champs	S
Chardon/Cirse des champs	MS à S(2)
Liseron des champs	TS
Rumex	S
Ficaire fausse-renoncule	S

® (1) : PS en cas de forte infestation (> 30 pl./m²)

® (2) : S dans le cas d'une infestation élevée

APPLICATION D'AUTOMNE	
Dicotylédones annuelles jeunes ou vivaces	Sensibilité à PLEBAN 75 WG à 20 g/ha
Colza (repousses)	TS
Capselle Bourse-à-pasteur	S
Gaillet gratteron	PS
Lamier pourpre	TS
Matricaria inodora	TS
Matricaire camomille	S
Myosotis des champs	TS
Coquelicot	S
Mouron des oiseaux	TS
Veroniques	PS
Pensée des champs	PS

Légende: TS = Très Sensible; S = Sensible; MS = Moyennement sensible; PS = Peu Sensible

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Ces informations font partie intégrante de l'étiquette du produit. Toutes les instructions de cette section doivent être lues avec attention afin d'utiliser le produit en toute sécurité et de garantir son efficacité optimale.

- Dans le cas de la lutte contre les vivaces (chardons en particulier), il convient de respecter un mouillage suffisant.
- Appliquer PLEBAN 75 WG par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort).
- Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles (en particulier maïs ou les variétés d'hiver d'oignon), ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).
- L'utilisation de buses antidérive est fortement recommandée, en particulier si PLEBAN 75 WG est appliqué au plus faible volume.
- Avant et après tout traitement, le matériel de pulvérisation doit être soigneusement nettoyé.

Sol et climat

PLEBAN 75 WG peut être utilisé sur tout type de sol. Le contrôle des adventices peut être réduit en cas de conditions climatiques sèches.

Volume et application

Appliquer la dose recommandée de PLEBAN 75 WG dans 100 à 300 L/ha d'eau, avec un équipement de pulvérisation adapté permettant une couverture homogène des adventices par le jet de pulvérisation. Utiliser un pulvérisateur conventionnel à une pression de 2-3 bars.

Cultures et stade d'application

PLEBAN 75 WG peut être utilisé sur toutes les variétés actuelles de blé tendre d'hiver et de blé dur d'hiver, d'orge de printemps et d'hiver, de seigle, de triticales et épeautre en bon état végétatif, du stade 3 feuilles au stade dernière feuille développée au printemps et du stade 3 feuilles à la fin du tallage à l'automne.

Préparation de la bouillie de pulvérisation

Avant toute préparation de la bouillie de PLEBAN 75 WG, s'assurer que la cuve ne contient aucun

résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau, puis verser lentement la quantité requise de produit dans le réservoir, l'agitation étant en marche. Terminer le remplissage.

Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

Bien rincer et nettoyer le matériel de pulvérisation après chaque traitement.

Dose d'emploi:

Appliquer PLEBAN 75 WG à 20 grammes/hectare à l'automne et à 30 grammes/ha au printemps.

Rinçage du pulvérisateur à la parcelle

A la fin de l'application de PLEBAN 75 WG, la totalité de l'appareil (cuve, rampe, canalisations, buses) doit être rincée à l'eau claire et le fond de cuve dilué par l'ajout d'un volume d'eau au moins égal à 5 fois le volume du fond de cuve. Ensuite, deux possibilités existent:

- Epanchage du fond de cuve dilué à la parcelle: il est réalisé sur la parcelle venant de faire l'objet de l'application de PLEBAN 75 WG ou sur une autre parcelle d'une culture sur laquelle le produit est homologué (en s'assurant que la dose de PLEBAN 75 WG appliquée au terme de ce deuxième passage ne dépasse pas la dose maximale autorisée sur la culture). Après le rinçage du pulvérisateur à la parcelle, se reporter au paragraphe »Nettoyage du matériel de pulvérisation«.
- Vidange du fond de cuve sur une aire sécurisée : cette opération doit être réalisée sur une aire de nettoyage aménagée pour récupérer et éliminer en toute sécurité les eaux chargées en produits, (se reporter au paragraphe »Nettoyage du matériel de pulvérisation«).

Cultures suivantes

En cas de destruction accidentelle d'un blé dur ou d'un blé tendre d'hiver traité avec la préparation PLEBAN 75 WG, il est recommandé de ressemer uniquement des céréales. Après la récolte des cultures traitées avec PLEBAN 75 WG, toute culture suivante communément cultivée dans le cadre d'une rotation des cultures peut être semée.

Mélange

Les mélanges doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- PLEBAN 75 WG ne doit pas être appliqué sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture.
- Ne pas utiliser le produit sur une céréale sous ensemencée avec des graminées, du trèfle ou autres légumineuses, ou avec toute autre culture d'espèce dicotylédone.

STOCKAGE DU PRODUIT

- Tenir hors de la portée des enfants.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 35 °C.



Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit

Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation PLEBAN 75 WG ou toute autre préparation à base de tribénuron-méthyl plus d'une fois tous les trois ans au printemps sur sol alcalin (pH > 7).

- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation PLEBAN 75 WG sur les céréales d'hiver à l'automne et sur les céréales de printemps sur sol alcalin (pH > 7).

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur céréales d'hiver.

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour une application au printemps.
- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant obligatoirement un dispositif végétalisé permanent, pour une application en automne.
- Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Pour éviter tout risque envers l'utilisateur et l'environnement, respecter scrupuleusement les instructions d'usage.

La fiche de sécurité du produit est disponible sur demande pour les professionnels.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de produits ayant le même mode d'action favorise la sélection et la propagation de plantes dites résistantes. Ces plantes survivent à un traitement

pour lequel elles sont normalement sensibles (malgré un traitement correctement appliqué à la dose et dans les conditions recommandées).

Pour limiter ce phénomène, il est conseillé:

- De pratiquer des techniques culturales appropriées (le labour et/ou le faux semis, mais éviter la monoculture),
- D'alterner ou d'associer, dans le cadre de l'entretien de la parcelle et dans le cadre de la rotation, des herbicides présentant des modes d'action différents et efficaces sur les espèces visées,
- D'éviter la montée à graine des plantes non contrôlées (destruction mécanique ou manuelle, traitement herbicide localisé).

REMARQUES IMPORTANTES

- Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été définis en fonction des caractéristiques et des applications pour lesquelles le produit est préconisé.
- Lors de chaque traitement, respecter les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...
- Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.
- PLEBAN 75 WG doit uniquement être utilisé en suivant les recommandations mentionnées sur cette étiquette. Helm AG ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations.
- L'utilisateur assume tous les risques associés à un tel usage, non conforme à ces recommandations.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.